

AFN - Mettre en oeuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du projet médical et du projet de soins partagés

Contexte

Les GHT ont été créés depuis l'été 2016 et les projets médicaux et projets de soins partagés ont été élaborés à l'été 2017. Conformément à l'article R6132-3 du code de la santé publique, le projet médical partagé doit être construit selon une approche patient, autour de filières de prise en charge. Pour chaque filière, le projet médical partagé précise la répartition entre les différents établissements, des activités selon le niveau de gradation de prise en charge. La mise en œuvre du projet médical et du projet de soins partagés suppose une transformation des organisations et pratiques professionnelles afin de s'inscrire dans cette approche par filière.

Objectifs

- comprendre et assimiler ce qu'est une filière de soins dans le cadre des GHT
- formaliser les chemins cliniques
- développer une gouvernance clinique et un management par la clinique
- mobiliser les modes d'évaluation comme celle du patient tracer, à l'échelle du GHT, donc en inter établissement, pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre opérationnelle de ces filières de soins
- développer la pluri professionnalité, la collégialité et les pratiques collaboratives
- structurer les interactions entre chaque niveau d'intervention des professionnels afin de limiter les ruptures de prise en charge

Public

responsables médicaux, encadrement, responsables de secteurs d'activité, personnels soignants... dans le cadre d'une approche d'équipe.

Exercice

2019

Code de formation

AFN 2018

Nature

AFN

Organisé par

CESIFORM ET INFO SANTE SARL

